



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CABINET DU PRÉFET

N° Spécial

08 Janvier 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial CABINET du 08 Janvier 2019

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	CABINET DU PREFET	Page
CAB/DS/ SIDPC N° 2019-008	04.01.2019	Arrêté modifiant l'arrêté CABINET-SIDPC N° 2014-627 du 06 Octobre 2014 portant agrément de la Société LA GUARDIA FORMATION pour la formation du personnel permanent de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.	3
ANNEXE		Annexe à l'arrêté CAB/DS/SIDPC N° 2019-008 du 04 janvier 2019	5
CAB/DS/BSI N° 2019-041	08.01.2019	Arrêté préfectoral portant agrément en qualité de médecin chargé, hors commission médicale primaire, d'apprécier l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire dans les Hauts-de-Seine.	6



PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

ARRETE CAB/DS/SIDPC N° 2019-008 du 4 JAN. 2019
MODIFIANT L'ARRETE CABINET-SIDPC N°2014-627 DU 6 OCTOBRE 2014
PORTANT AGREMENT DE LA SOCIETE LA GUARDIA FORMATION
POUR LA FORMATION DU PERSONNEL PERMANENT DE SECURITE INCENDIE
DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC
ET LES IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU le code du travail ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

VU l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur ;

VU l'arrêté du 30 décembre 2011 modifié portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique ;

VU l'arrêté cabinet-SIDPC N° 2014-627 du 6 octobre 2014 modifié portant agrément de la société LA GUARDIA FORMATION pour la formation du personnel permanent de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;

VU l'arrêté PCPIIT n° 2018-57 du 9 octobre 2018 portant délégation de signature à monsieur Mathieu DUHAMEL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;

VU la demande formulée le 7 décembre 2018 par la société LA GUARDIA FORMATION siège social situé au 2 rue Henri Bergson à ASNIERES-SUR-SEINE (92600) d'intégrer un nouveau formateur, monsieur Vincent LEGOU dans l'équipe pédagogique ;

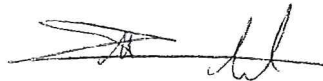
CONSIDERANT que tout changement de formateur doit être porté à la connaissance du préfet et faire l'objet d'un arrêté modificatif ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} – Monsieur Vincent LEGOU est intégré à l'équipe pédagogique de la société LA GUARDIA FORMATION siège social situé au 2 rue Henri Bergson à ASNIERES-SUR-SEINE (92600) dans les Hauts-de-Seine. La liste complète des formateurs figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 – Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, le général commandant la brigade de sapeurs pompiers de Paris, la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et le représentant légal du centre de formation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet



Mathieu DUHAMEL

**ANNEXE DE L'ARRÊTÉ N° 2019-008
du 4 janvier 2019**

**Liste des formateurs qualifiés
de la société LA GUARDIA FORMATION
2 rue Henri Bergson 92600 ASNIERES-SUR-SEINE**

Monsieur Christophe PETIT (SSIAP3)
Monsieur Eric CALCINA (SSIAP3)
Monsieur Baptiste COUELLE (SSIAP3)
Monsieur Vincent LEGOU (SSIAP3)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté préfectoral N° CAB/DS/BSI/2019/41 du 08 JAN 2019 portant agrément en qualité de médecin chargé, hors commission médicale primaire, d'apprécier l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire dans les Hauts-de-Seine.

LE PREFET DES HAUTS DE SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu le code de la route et notamment ses articles R.212-2, R.221-10 à R. 221-11, R.221-14, R226-2 ;
 - Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;
 - Vu l'arrêté du 31 juillet 2012 modifié relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;
 - Vu l'arrêté du 1^{er} février 2016 fixant le montant des honoraires des médecins agréés pour le contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;
 - Vu la demande d'agrément formulée par le docteur André SEBBAH ;
 - Vu l'avis favorable recueilli par la délégation départementale des Hauts-de-Seine de l'agence régionale de santé Ile-de-France auprès de l'ordre des médecins ;
- Sur proposition du directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1

L'agrément en qualité de médecin chargé d'apprécier l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire, hors commission médicale primaire, est accordé au docteur André SEBBAH.

ARTICLE 2

Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

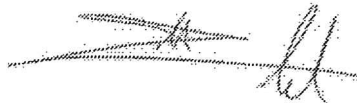
ARTICLE 3

Le docteur André SEBBAH doit se conformer au cahier des charges annexé au présent arrêté.

ARTICLE 4

Le directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine et la déléguée départementale des Hauts-de-Seine de l'agence régionale de santé d'Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mathieu Duhamel', is written over a horizontal line.

Mathieu DUHAMEL

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>